

Affaire suivie par :

MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIETES MUSICALES ET CHORALES

pour les membres des Sociétés Musicales et Chorales ayant plus de 20 ans de service,

instituée par la loi du 24 juillet 1924 modifiée par la loi du 27 juin 1939

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Né (e) le : à :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Code postal : Commune :

<i>Nom de la société musicale ou de la chorale</i>	<i>Commune</i>	<i>Date d'entrée</i>	<i>Date de sortie</i>	<i>Nombre d'années</i>

Motif de la présentation

Visa du Préfet

Pièces à joindre :

- un certificat du président de la ou des société(s) musicales(s) ou chorale(s)
- une photocopie de la carte nationale d'identité
- l'extrait du casier judiciaire n° 2